



SAINT-ROMAIN-DE-JALIONAS

PLAN LOCAL D'URBANISME

5.6. DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Projet arrêté
par délibération
en date du :

10 mai 2016

Projet approuvé
par délibération
en date du:

17 janvier 2017

Vincent BIAYS - urbaniste
101, rue d'Angleterre - 73000 CHAMBERY - Tél. : 06.800.182.51



Le droit de préemption urbain (DPU) s'applique à l'ensemble des zones «U» et «AU» du Plan Local d'Urbanisme.

